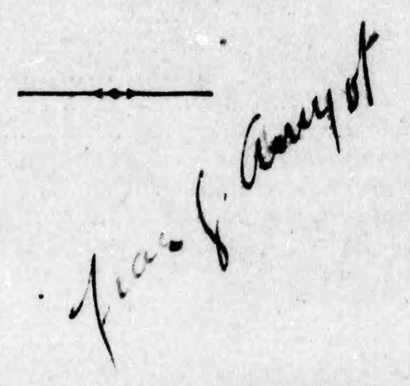
Questionnaire Politique

(Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, l'an 1895, par J. E. Mercier, au ministère de l'agriculture.)



LEVIS
MERCIER & CIE., LIBRAIRES, IMPRIMEURS, RELIEURS
17, 19, 21 et 23 Côte du Passage

1895

INDEX.

QUESTIONNAIRE POLITIQUE

LA DETTE DE LA PUISSANCE

Q.—A combien s'élevait la dette nette de la Puissance, au 30 juin 1894 ?

R.—$246,183,029.

Q.—A combien s'élevait-elle à l'origine de la Confédération ?

R.—$75,728,641.

Q.—La différence, soit $170,454,388, a donc été créée depuis 1867 ?

R.—Oui.

Q.—De quoi se compose cette augmentation et comment l'expliquez-vous ?

R.—Elle a été créée pour les fins suivantes, entre autres :

Alloué aux Provinces depuis 1867......	$30,743,392
Canaux......	41,709,038
C. P. R......	62,604,585
Terres fédérales......	3,569,061
Intercolonial......	44,966,424
Travaux publics......	6,921,363
Bâtisses du parlement......	2,163,544
Chemin de fer de l'Ile du P.-Edouard...	685,830
Territoires du Nord-Ouest......	3,799,489
Total......	$197,112,676

Q.—Tous ces travaux permanents ou achats de territoires augmentent donc la richesse de la Puissance ?

R.—Oui, sans doute, et ils doivent être portés au compte du capital.

Q.—Comment expliquez-vous cette dépense de $197,112,676, quand la dette n'a augmenté que de $170,454,388 ?

R.—Les excédants des recettes annuelles sur les dépenses courantes ont servi à payer d'autant les dépenses à même le capital. Sans cela, il aurait fallu augmenter la dette d'autant.

Q.—Les libéraux ont-ils contribué à ces excédants ?

R.—Non ; leur cinq années de pouvoir se sont soldées par cinq millions et demi de déficits.

Q.—De combien était la dette en 1873, à l'arrivée des libéraux au pouvoir ?

R.—$99,848,462.

Q.—L'ont-ils augmentée ou diminuée pendant leur cinq années de pouvoir ?

R.—En 1878, ils l'avaient portée à $140,362,069, augmentation : quarante millions et demi de piastres, ou une moyenne de $8,000,000 par année.

Q.—Quelle est la moyenne annuelle de l'augmentation de la dette depuis la confédération, en en retranchant ce qui a été alloué aux provinces, savoir : $30,743,392 ?

R.—Moins de $5,000,000.

Q.—La dette a-t-elle augmenté dans la même proportion pour chaque citoyen ?

R.—Non. En 1868, elle représentait 5,58. En 1893, elle représentait 6,33.

Q.—Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

R.—L'accroissement phénoménal de l'actif, l'achat du Nord-

Ouest, la construction du chemin de fer Intercolonial, du chemin de fer du Pacifique, les canaux, quais, bâtisses publiques, la rébellion du Nord-Ouest, etc., etc.

L'INTERÊT SUR LA DETTE.

Q.—La dette ayant augmenté, l'intérêt à payer a dû aussi augmenter ?

R.—Oui. L'intérêt à payer a été :

En 1867, $4,851,710,

En 1873, 5,549,374,

En 1878, 7,100,033,

En 1894, 11,001,880.

Q.—Le taux de l'intérêt a-t-il augmenté ?

R.—Non, il a diminué. En 1867, il était de 4.51, en 1894 il était réduit à 2.91.

Q.--Combien cela représente-t-il à payer par tête ?

R.—$1.79.

Q.—Combien était-ce en 1889 ?

R.—$1.86.

Q.—Comment expliquez-vous cette diminution dans le taux de l'intérêt et dans le percentage par tête ?

R.—Le domaine acquis et mis en valeur, les grands travaux faits, la prospérité croissante du Canada (malgré la crise universelle) ont inspiré une confiance telle aux capitalistes, qu'ils nous ont prêté à intérêt de plus en plus réduit. La population augmentant, la chiffre de l'intérêt à payer est réparti sur un plus grand nombre, et il diminue pour chacun en proportion du plus grand nombre de personne qui contribuent.

Q.—Cette dette et cet intérêt à payer sont-ils une obligation personnelle à chacun de nous ?

R.—Non. C'est une obligation collective qui n'affecte personne en particulier, qui se solde par les revenus collectifs. Elle a été contractée pour créer, organiser, développer le domaine collectif. Chaque citoyen en profite pour les facilités de transport et de commerce etc., etc., sans en souffrir en aucune manière dans ses affaires ou son crédit.

Q.—S'en suit-il que plus un pays doit plus il est riche ?

R.—Non. Pour qu'une dette contractée soit avantageuse, il faut qu'elle ajoute à l'actif, à la richesse de la nation.

Q.—La dette du Canada est-elle de cette nature ?

R.—Oui. C'est grâce à elle que le Canada a son Intercolonial, son chemin du Pacifique, ses prairies de l'Ouest, ses canaux, ses quais, ses phares, qu'il est organisé parfaitement et existe comme grande Puissance.

Q.—Les libéraux ont-ils approuvé ces dépenses ?

R.—Ils vantent aujourd'hui les grands résultats obtenus ; mais ils ont offert une opposition systématique et persistante à chaque fois qu'il a été question de créer, d'agrandir, d'améliorer le pays ; ils ont protesté contre l'Intercolonial, le pont Victoria, le Pacifique, les canaux, les quais, les chemins de fer, les phares, l'achat du Nord-Ouest, et tous les grands travaux qui ont lancé le pays dans la voie de la prospérité et d'un développement aussi immense que rapide.

LES DÉPENSES DE LA PUISSANCE

Q.—Quelles étaient les dépenses en 1868 ?

R.—$13,486,092.

Q.—Et en 1872-73, à l'arrivée des libéraux au pouvoir ?

R.—$19,174,647,

Q.—Et en 1879, à leur sortie du pouvoir ?

R.—$24,455,381.

Q.—Et en 1894 ?

R.—$37,585,025.

Q.—Les dépenses vont donc en augmentant ?

R.—Oui, et il faut qu'il en soit ainsi dans les pays nouveaux, où tout est à créer.

Q.—Les revenus augmentent-ils aussi ?

R.—Oui.

Q.—Donnez des exemples ?

R.—Les chemins de fer, les postes, les terres, tout cela entraîne plus de dépenses mais donne plus de revenus. Voici un tableau comparatif pour quelques-uns de ces items :

Chemins de fer	recettes	1868	$ 418,979
"	"	1893	3,262,497
"	dépenses	1868	359,961
"	"	1893	3,293,224
Postes	recettes	1868	1,024,710
"	"	1893	3,696,062
"	dépenses	1868	1,053,570
"	"	1893	4,348,758

Depuis le premier juillet 1872 au 30 juin 1893, les terres de la Couronne ont rapporté $9,117,169. Elles ont nécessité les dépenses d'un nouveau département, d'agences, de police montée, etc.

Q.—Ces dépenses additionnelles ne sont donc pas un fardeau pour le peuple ?

R.—Non. Nous faisons plus d'affaires ; nous avons plus de recettes et de dépenses ; c'est tout le secret de l'augmentation.

Q.—En quoi consistent les dépenses additionnelles de 1894-95 sur 1873-74, que vous avez estimées à environ $13,000,000.

R.—En surplus à payer pour fonds d'amortissement, intérêt subsides annuels aux provinces, aux chemins de fer, en dépenses

pour les fermes expérimentales, postes, gouvernement du Nord-Ouest, primes aux pêcheurs, aides aux sauvages, police montée, milice, explorations géologiques, etc.

Q.—Donnez quelques détails de ces sommes que les libéraux n'avaient pas à payer et qui résultent de l'agrandissement du pays aussi bien que de l'augmentation des affaires ?

R.—En voici un tableau que j'extrais des chiffres donnés par les hons. Foster et Haggart :

Intérêt et fonds d'amortissement..........	$4,600,000
Subsides aux provinces..........................	800,000
" additionnels au Manitoba........	30,000
Chemins de fer et postes......................	4,000,000
Subventions aux steamers.....................	147,000
Quarantaine..	18,000
Agriculture et fermes expérimentales.....	165,000
Administration de la justice.................	205,000
Gouvernement du Nord-Ouest..............	258,000
Analyse des substances alimentaires......	19,000
Inspection des bateaux à vapeur..........	12,000
Primes aux pêcheurs et protection des pêcheries..	280,000
Entretien des sauvages.........	450,000
Milice........	480,748
Police montée.......................	166,000

Pour compléter ce tableau, il me faudrait entrer dans une foule de détails, comprenant les commissions généalogiques, terres fédérales, police fédérale, législation, prolongation des sessions, Hansard, augmentation de la députation, exposition de Chicago, pension aux volontaires du Nord-Ouest, primes à l'industrie laitière, etc.

Q.—Les libéraux pourraient-ils réduire ces dépenses sans que le service public en souffre ?

R.—Non. Ils le disent mais ne précisent rien. Bien plus, ils ont promis des subsides additionnels aux provinces au montant de $1,721,476, et de nombreux travaux locaux dans les comtés qu'ils espèrent gagner par ce moyen. A l'Ile du Prince-Edouard seule, ils ont promis de faire des dépenses pour près de $2,000,000.

LES DEPENSES DES PROVINCES

Q.—Les diverses provinces de la Confédération ont-elles, comme la Puissance, augmenté leurs recettes et leurs dépenses, depuis leur entrée dans la Confédération ?

R.—Oui.

Q.—Veuillez donner des chiffres.

		1868	1892
R.—Dépenses	Ontario............	$1,179,269	$4,068,257
"	Québec............	1,181,932	4,446,640
"	Nouvelle-Ecosse..	582,808	822,462
"	Nouv-Brunswick	485,267	676,483
		1873	1892
"	Manitoba..........	138,658	1,000,845
"	Colombie..........	370,150	1,020,002

LES DEUX REGIMES

Q.—Le régime protecteur a-t-il été plus avantageux au pays que le régime du tarif pour le revenu de M. MacKenzie ?

R.—Oui.

Q.—Comment établissez-vous cela ?

R.—En comparant les 5 années du régime Mackenzie avec les 5 dernières années du régime protecteur, bien que cette dernière période en ait été une de dépression universelle et profonde.

Q.—Cette comparaison a-t.elle été faite en Chambre ?

R.—Oui, par M. Foster, ministre des finances, la voici : (page 461 du Hansard)

	1874-79	1889-94	
Exportations diminution	$18,000,000	Augmentation.....	$28,000,000
Importations "	46,00,000	"	3,500,000
Droits perçus "	1,500,000	diminution.........	4,400,000
Taxes, augmentation.......	1,500,000	"	6,000,000
Moyenne de droits, augmenta.	4p. c.	"	4,5 p c.
Dette, augmentation......	40,000,000	"	8,650,000
Intérêt sur la dette, augmentation................	1,500,000	"	100,000
Intérêt par tête de la population, augmentation de....................	1,34 à $1,59	diminution de	$1,86 à $1.79
Déficits nets.................	5,500,000	excédants nets...	7,500,000
Moyenne des faillites.....	22,100,000	....	15,500,000
Passif des faillites augmentation................	2,10 p 100	diminution........	2¼ p 100
Réduction de Taxes, nulle		sur sucre, charbon, verre	$18,000,000
Dépôts aux caisses d'épargnes, diminution........	4 p. c.	augmentation	40 p 100
Intérêt sur emprunt.. ...	4,75	....	3.16

LES PRODUITS AGRICOLES.

Q.—Le tarif protecteur a-t-il enlevé aux effets de la ferme leur valeur ?

R.—Non ; au contraire il y a eu augmentation. Il y a bien, pour eux, les fluctuations ordinaires du marché ; mais, somme toute, ils se vendent plus cher depuis que le tarif protecteur est en vigueur.

Q.—Comment le prouvez-vous ?

R.—Par les rapports officiels du commerce et de la navigation.

Q.—Citez des chiffres ?

R.—	1878	1894
Chevaux, valeur	$89.90	$105.00
Bétail	88.50	75.50
Moutons	2.87	3.56
Beurre	18⅓	19¾
Oeufs	12	13,08
Jambon, augmentation		16 %
Bacon "		27 %
Orge "		25 %

LE PRIX DES ARTICLES AGRICOLES MANUFACTURÉS.

Q.—Le prix des effets manufacturés a-t-il diminué ou augmenté depuis l'établissement du tarif protecteur ?

R.—Il a diminué.

Q.—Les instruments aratoires se vendent-ils plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis ?

R.—Moins cher.

Q.—Donnez des chiffres ?

R....	Prix Canada	Etats-Unis
Manches de faux	60 à 75c	75c
Rateaux	10 à 15c	15 à 20c
Poêles de cuisine	$11 à 20	$11 à 25
Bidons 30 gallons	$4.00	$5.50
Clous à cheval	10c	15c
Tondeuses	$4.00	$7.00
Harnais simple	$10 à $20	$12.50 à $25
" double	$20 à $40	$25 à $50
Lieuses	$100 à $110	$120 à $135
Faucheuses	$40 à $45	$40 à $48
Rateaux	$22	$25
Semeuses	$60	$65
Houes	$22	$28

COMMERCE INTERPROVINCIAL.

Q.—Les échanges entre les provinces ont-ils augmenté ?

R.—Oui. De $2,000,000 qu'ils étaient en 1867, ils ont atteint $125,000,000 en 1894.

REPARTITION DE LA TAXE.

Q.—Le tarif actuel frappe-t-il plus les effets de luxe que le tarif McKenzie ?

R.—Oui.

Q.—Citez quelques articles ?

R.—Les taxes suivantes ont été prélevées :—

	1878	1894
Bière et porter	$ 43,868	$ 65,061
Spiritueux	1,000,864	2,086,559
Vins	207,566	309,339
Tabac	188,550	287,703
Médecines patentées	29,744	62,973
Parfums	5,958	10,280
Cartes à jouer	4,014	10,013
Verrerie	14,467	66,668
Argenteries	41,476	79,418
Soies et satins	240,669	743,402
Bijouteries	46,404	51,124
	$1,823,570	$3,772,540

Q.—Sur ces objets, le gouvernement conservateur a donc prélevé $1,948,970 en une seule année de plus que les libéraux ?

R.—Oui.

Q.—Il fait donc peser la taxe davantage sur les gens riches, qui ont les moyens de se procurer du luxe ?

R.—Oui.

Q.—Vient-il en aide autrement encore à la classe qui travaille ?

R.—Oui, il a aboli la taxe sur le thé, le café, le sucre, les billets promissoires et une foule d'objets d'utilité première et générale.

LES AUTRES PAYS PROTECTEURS.

Q.—L'Angleterre en adoptant le libre-échange, avait prédit que les autres pays suivraient son exemple ?

R.—Oui.

Q.—Sa prophétie s'est-elle réalisée ?

R.—Non.

Q.—Quels sont les pays qui sont devenus protecteurs depuis 1846, date de l'abolition de la protection en Angleterre ?

R.—En voici quelques uns, et les dates auxquelles ils ont adopté le tarif protecteur ou l'ont accentué davantage :

Autriche,	1879 ;
Russie,	1877 et 1881 ;
Allemagne,	1879 ;
France,	1882 ;
Espagne,	1882 ;
Grèce,	1885 ;
Suisse,	1885 ;
Suède et Norwège,	1887, 1888 ;
Italie,	1894 ;
Belgique,	1895 ;

Q.—La tendance générale est donc vers la protection des intérêts nationaux dans chaque pays ?

R.—Oui.

Q.—Et aux Etats-Unis ?

R.—Nos voisins se protègent plus que jamais. Chaque fois qu'ils ont essayé du tarif pour le revenu, il s'en est suivi des désastres qui les ont forcés à revenir à la protection.

Q.—Donnez des dates ?

R.—Dès leur déclaration d'indépendance, ils eurent recours à la protection pour promouvoir leurs industries agricoles et commerciales, et ils demeurèrent protecteurs jusqu'à 1818.

De 1818 à 1824, un tarif pour le revenu les mena à la porte de la banqueroute.

De 1824 à 1834, ils retrouvèrent la prospérité sous le régime protecteur.

En 1835, l'opinion des théoriciens prévalut, et le libre-échange fut établi. En 1842, il avait déjà ruiné le pays, et la protection fut alors rétablie. En 1849, elle fut encore remplacée par le libre-échange, mais bientôt les ruines s'accumulant, la protection fut permanemment établie.

Q.—Vous prétendez donc que la protection a toujours favorisé les Etats-Unis, et qu'un tarif pour le revenu leur a toujours été fatal ?

R.—Oui, et cela a été prouvé à satiété en Chambre.

MATIÈRE PREMIÈRE.

Q.—Si la protection a augmenté les industries nationales, plus de matière première a dû être employée ?

R.—Oui.

Q.—Citez quelques chiffres prouvant cette augmentation ?

R.—

	1881	1891
Laine, livres..........	6,930,000	10,503,000
Coton "	8,011,759	40,623,338
Sucre brut "	19,876,872	252,644,000

CHEMINS DE FER.

Q.—Quel a été l'effet du régime protecteur en autant que les chemins de fer sont concernés ?

R.—Les statistiques suivantes le démontrent :

	1875	1878	1894
Milles en opération.........	4,826½	6,143½	15,627
Parcours des trains.........	17,680,168	19,969,447	43,670,029
Nombre de passagers......	5,190,413	6,443,924	14,462,498
Fret transporté (tonneaux)	5,670,836	7,883,472	20,721,116
Revenu.................	$19,470,539	$20,520,078	$49,552,528
Frais d'exploitation........	$15,775,532	16,100,102	35,218,433

Q.—Les chemins de fer canadiens ont-ils souffert de la crise autant que ceux des Etats-Unis ?

R.—Non. En 1894, 76 chemins de fer ont été mis entre les mains des receveurs, aux Etats-Unis, ce qui équivaut à autant de faillites. Ils représentaient une valeur de $1,758,000,000. De ce nombre, 23 ont été vendus déjà, représentant une valeur de $79, 924,000.

COMPARAISON AVEC L'IRLANDE.

Q.—Quel serait l'effet de la concurrence libre des Etats-Unis en tous nos genres de produits ?

R.—La plupart de nos manufactures, non encore assez solidement établies, seraient étouffées.

Q.—Pouvez-vous donner un exemple historique ?

R.—Oui l'Irlande, qui avait prospéré d'une façon phénoménale quand son gouvernement autonome la protégeait, et que son union à l'Angleterre plus avancée a jetée dans la détresse.

Q.—Pouvez-vous donner des détails sur les résultats ?

R.—En voici :—

A Dublin, étaient employés aux dates suivantes :

	1800		1884
Peigneurs, contremaîtres	30		5
" ouvriers	230		66
Tapis contremaîtres	18	en 1841	1
" ouvriers	720	"	nul
Tisserands, soie	2,500	en 1840	250
A Balbriggan	en 1799		en 1841
Tisserands calico	2,000		226
A Cork	en 1800		en 1884
Tisserands-Braid	1,000		40
" laine	2,000		90
Tricoteurs	300		28
Peigneurs-laine	700		110
Tisserands coton	2,000		210
" toile rayée	600		nul

Q.—Quelle a été la conséquence première de la concurrence anglaise libre contre les manufactures de l'Irlande ?

R.—La ruine des manufactures de l'Irlande, au moment où elles prenaient rapidement des proportions colossales.

Q.—Et vous prétendez qu'il en serait de même pour le Canada s'il subissait la concurrence libre des Etats-Unis ?

R.—Oui, pour les 99 o/o de ses manufactures.

Q.—Quel a été l'effet du libre-échange sur la culture en Irlande ?

R.—Il a jeté le cultivateur irlandais dans la misère et l'a poussé vers l'exil.

Q.—Comment établissez-vous cela ?

R.—Le fait est admis. Les terres ont perdu de leur valeur ; les fermiers ne peuvent plus payer leurs rentes ; le peuple irlan-

dais émigre en masse, et ceux qui restent réclament un gouvernement autonome dont ils recevraient protection.

Q.—De combien la population irlandaise a-t-elle diminué ?

R.—De 8,000,000 qu'elle était, elle est réduite à 5,000,000.

Q.—Le libre-échange a donc été aussi défavorable au cultivateur irlandais qu'au cultivateur anglais.

R.—Oui.

LE LIBRE-ECHANGE EN ANGLETERRE

Q.—Qu'est-ce qui a permis à l'Angleterre de demeurer riche et puissante malgré la ruine de son agriculture ?

R.—Sa suprématie sur les mers, la perfection de son outillage et de ses ouvriers, les immenses capitaux accumulés sous le régime protecteur. Cet état de choses, préparé par des siècles de protection, lui a permis : 1o de produire de meilleurs effets et à plus bas prix que n'importe quel autre pays ; 2o de transporter économiquement ses produits dans tous les marchés du monde ; 3o de se procurer partout des relations commerciales très payantes ; 4o de devancer tous les autres peuples dans le domaine de l'industrie, de profiter de toutes les nouvelles découvertes, de s'emparer des principaux marchés du monde.

Q.—L'Angleterre demeurera-t-elle longtemps libre-échangiste ?

R.— C'est difficile à prédire. Actuellement il s'y fait un grand mouvement en faveur d'un retours vers la protection. La concurrence des autres pays a ruiné son agriculture, plusieurs de ses industries, et cela va croissant. Plus d'un million de ses ouvriers sont actuellement sans ouvrage.

Q.—Comment l'Angleterre s'y prend-elle pour se procurer des revenus pour le coffre public, à défaut de droits sur les objets importés ?

R.—Elle a recours à la taxe directe, à la taxe sur le revenu, sur les terres, les maisons, les serviteurs, les chiens, les fusils, les actes notariés, les billets promissoires, les successions, les quittances, les ventes, etc., etc.

LE MARCHE ANGLAIS

Q.—Le parti conservateur affirme que l'Angleterre constitue un marché plus avantageux pour nos produits agricoles que les Etats-Unis ?

R.—Oui

Q.—A-t-il raison ?

R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous le démontrer par quelques chiffres ?

R.—Prenez le chiffre de nos ventes, en 1894 :

	EN ANGLETERRE	AUX ETATS-UNIS
Beurre	936,422	6,048
Foin	$1,700,409	$753,575
Fromage	15,439,198	9,552
Oeufs	508,533	199,636
Blé	6,012,122	76,846
Gruau d'avoine	285,580	8,756
Bétail au-dessus d'un an	6,316,373	3,139
Peaux	1,228,383	491,579
Lard	75,758	155
Bacon	2,748,072	4,334
Jambons	166,706	9,299
Viandes conserves	727,105	2,028
Pommes vertes.	569,156	221,187
Avoine	642,471	20,817
Pois	1,580,220	329,568
Farine	812,838	9,937
Graine de mil	447,009	21,361

L'OPINION DE THIERS.

Q.—Le célèbre Thiers a-t-il donné son opinion sur la protection ?

R.—Oui.

Q.—Qu'a-t-il dit ?

R.—Parlant aux conseils généraux des manufactures du commerce et de l'agriculture, le 15 février 1833, il a dit :

" Le gouvernement n'oubliera donc pas que, s'il faut de la liberté à l'industrie il lui faut aussi de la protection. *Il n'y a pas d'exemple d'une indu t ie puissante et riche qui n'ait pour origine un tarif protecteur.* La puissante marine anglaise, qui semble sortie toute seule du milieu de cet Océan où la nature l'a placée, a grandi cependant sous l'acte énergique et restrictif de Cromwell ".

LES CONTRADICTIONS LIBERALES

Q.—Quel est aujourd'hui le programme fiscal du parti libéral ?

R.—Il est en faveur d'un tarif pour le revenu.

Q.—Depuis quand ?

R.—C'est durant l'avant-dernière session fédérale qu'il l'a formulé, par la motion Cartwright.

Q.—Cette motion était-elle en contradiction avec les motions des années précédentes, ayant pour but de définir le programme de l'opposition ?

R.—Oui

Q.—Pouvez-vous donner le texte de quelques-unes de ces motions?

R —En voici quelques-unes.

En 1889 :

" Que, dans l'état actuel des affaires, et vu la décision prise récemment par la Chambre des représentants des Etats-Unis, il est opportun que des mesures soient

prises pour s'assurer des termes et conditions auxquels des arrangements peuvent être effectués avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir *une réciprocité commerciale complète et sans restriction avec les Etats-Unis.*"

En 1891 :

"Que la situation du pays exige que le gouvernement réduise immédiatement tous les droits sur les articles de première nécessité, et plus spécialement sur ceux qui sont plus généralement consommés par les ouvriers, les mineurs, les pêcheurs et les fermiers, et, de plus, que les négociations qui doivent s'ouvrir à Washington en octobre prochain, comme la Chambre en a été informée, devraient être conduites en prenant pour base *la réciprocité commerciale la plus étendue entre le Canada et les Etats-Unis*, pour les produits manufacturés aussi bien que pour les produits naturels."

En 1893 :

"Que le tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Confédération et qu'il devrait être de suite remanié dans le sens *d'une liberté plus grande du commerce*, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement administrées.

Q.—Le gouvernement conservateur a-t-il remanié le tarif de 1879 ?

R.—Oui, en 1894.

Q.—Le parti libéral a-t-il approuvé les modifications apportées ?

R.—Non. Il s'est plaint de ce que le principe protecteur était maintenu. C'est alors qu'il s'est mis à réclamer un tarif pour les fins de revenu seulement, un tarif qui ferait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la protection.

Q.—Citez les principales parties de la motion Cartwright à cet effet.

Q.—Les voici :

"Que, tout en reconnaissant dans les réductions proposées une admission jusqu'à ce point, des maux infligés à la population par le système de droits protecteurs élevés, cette Chambre est cependant d'avis que les amendements suggérés, *étant basés sur le principe de la protection* et non pas seulement sur les besoins du service public, sont insuffisants pour offrir un soulagement satisfaisant du fardeau d'un impôt excessif, injuste."

Et plus loin, l'honorable monsieur disait :

"Que le tarif devrait être réduit aux besoins d'un gouvernement honnête, économe et efficace: *l'on devrait en faire disparaître le principe de protection* en faveur d'industries particulières aux dépens de la population en général ; il ne devrait être imposé que *pour le revenu seulement*: et il est du devoir du gouvernement de rendre libres les choses de nécessités premières et de régler le tarif de manière à ce qu'il pèse le moins possible sur ces articles et à ce qu'il développe un commerce plus libre avec le monde entier et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis."

Q.—Le chef de la gauche, l'hon. M. Laurier a-t-il lui-même varié dans l'énoncé du programme de la gauche ?

R.—Oui, fréquemment.

Q.—Pouvez-vous prouver cela par des extraits de ses discours ?

R.—En voici, tels que cités en chambre, à la dernière session. Je reproduis du Hansard officiel.

En 1889 (voir page 572,) M. Laurier s'est exprimé comme suit:

" J'ai lu l'histoire de la réciprocité absolue, de cette manière, que chaque réforme a coûté aux réformistes des années de labeur, et ces années de labeur, je suis prêt à les sacrifier, pour ma part ; et quoique les démocrates puissent être défaits dans les Etats-Unis, et quoique les Canadiens puissent perdre courage au Canada, le parti libéral, aussi longtemps que j'en ferai partie, restera fermement attaché à la cause, jusqu'à ce qu'elle ait triomphé. Je ne m'attends pas à réussir en un seul jour, mais je suis disposé à demeurer dans les froides régions de l'opposition jusqu'à ce que la cause ait triomphé, et vous n'entendrez jamais une plainte sortir de ma bouche.

" Je vous dis que le parti libéral ne cessera jamais son agitation tant qu'il n'aura pas triomphé et qu'il n'aura pas obtenu *le libre-échange continental*. On nous demande quelquefois quel est le programme du parti libéral. *Le programme du parti libéral c'est la conquête du libre-échange continental.* Le succès couronnera assurément nos efforts, à bref délai ; fixant nos regards hardiment vers le but, nous marcherons fermement jusqu'à ce que nous ayons atteint la réciprocité continentale absolue."

A St-Thomas : (page 941)

" Nous ne laisserons pas une seule trace de protection; *tout vestige de protection devra disparaître du sol du Canada.*

A Toronto : (page 991)

" Les conditions auxquelles vous pouvez former une alliance commerciale plus étroite entre le Canada et la Grande-Bretagne ne sont pas égales, mais nous avons, à côté de nous, une nation qui tient à la nôtre par l'origine et occupe la même position économique que nous. Je veux parler des États-Unis et nous prétendons que l'union commerciale qui, aujourd'hui, n'est pas possible avec l'Angleterre, est possible avec les Etats-Unis; et la politique que nous avons préconisée, que nous préconisons encore, c'est *la suppression de toutes les barrières commerciales élevées entre ce pays et la grande république voisine.*"

Le 12 février 1891, M. Laurier écrivait dans les journaux une lettre exposant le programme de son parti. J'y trouve la phrase suivante (voir page 1059 du Hansard):

" La réforme proposée est la réciprocité absolue, la liberté de commerce entre le Canada et les Etats-Unis."

Le 17 novembre 1891, M. Laurier, s'adressant à une assemblée nombreuse tenue à Boston, disait :

" Si vous voulez nous ouvrir vos marchés, nous consentons volontiers à ouvrir les nôtres à vos produits de toute nature, naturels ou manufacturés.

....

" Nous consentons donc, lorsqu'un nouveau traité sera négocié entre les deux nations, à ce qu'il ne s'applique pas à une seule catégorie, mais à toutes les catégories d'articles, naturels ou manufacturés."

9.—Pourquoi le parti libéral a-t-il abandonné ce programme de réciprocité avec les Etats-Unis?

R.—Parce que la réciprocité est impossible, et qu'en outre elle serait ruineuse pour le Canada.

Q.—Comment prouvez-vous cela ?

R.—La réciprocité soumettrait le cultivateur canadien, le manufacturier canadien et tous les produits canadiens à la concurrence des Etats-Unis, qui sont plus avancés que nous, qui ont à vendre de tout ce que nous produisons, et peuvent le vendre à meilleur marché que nous. Comme ils produisent à meilleur marché que nous, la chance ne serait plus égale. Le plus gros écraserait le plus petit.

En outre, l'Angleterre a déclaré, par ses dépêches aux colonies, qu'elle ne peut consentir à des tarifs préférentiels. Or, la réciprocité nécessiterait un tarif par lequel les effets américains seraient moins taxés en douane que les effets anglais et que ceux des autres colonies.

Q.—Les Etats-Unis ont-ils déclaré qu'ils exigeraient ce tarif préférentiel ?

R.—Oui, et nos délégués ont à cause de cela rompu les négociations entamées pour l'obtention d'une réciprocité partielle.

Q.—Si l'Angleterre se refuse à cette réciprocité, il nous faudrait donc cesser d'être colonie pour l'obtenir ?

R.—Oui. Réciprocité veut dire annexion.

Q.—Y a-t-il quelques libéraux qui ont admis des principes qui paraissent si clairs ?

R.—Oui. L'hon. M. Blake, le plus illustre d'entre leurs chefs, les a laissés à cause de cet article de leur programme. Il a déclaré qu'il impliquait le sacrifice de notre honneur et de nos intérêts nationaux.

Q.—Par quoi les libéraux ont-ils remplacé ce principal article de leur programme ?

R.—Ils ont continué à combattre quand même la protection, parlant tantôt de libre-échange comme en Angleterre, de fédération impériale, de projets divers, jusqu'à ce qu'ils en soient revenus au tarif Mackenzie, au tarif pour le revenu seulement, celui qui a failli mener le Canada à la banqueroute de 1874 à 1879.

Q.—Pouvez-vous établir cela par d'autres citations des discours de M. Laurier ?

R.—Oui, et je reproduis encore du Hansard.

A St-Thomas, M. Laurier a dit (page 1492) :

" La protection est une fraude; nous voulons la politique anglaise, la politique qui a fait de l'Angleterre la plus grande nation de l'univers. *La libre-échange tel qu'il existe en Angleterre est la politique pour laquelle le parti libéral du Canada combattra à l'avenir.*"

A la convention d'Ottawa : (page 1492.)

" Je dis que la copie servile faite par les chefs conservateurs du système américain, est, comme son modèle, une fraude et un vol. Je vous demande à tous de vous prononcer sans retard et d'appuyer carrément cette déclaration que nous ne prendrons pas de repos que nous n'ayons fait disparaître de notre politique ce système de fraude et de vol dont souffrent les Canadiens.

" Je ne fais pas d'inutiles professions de loyauté.

" *Je veux chercher un exemple dans la métropole,* et non pas aux Etats-Unis, bien que j'aime et respecte le peuple américain.

" Je prêche la suppression absolue de la protection; il ne doit pas en rester un seul vestige.

" Nous ne prendrons de repos que nous ne l'ayons complètement abolie."

A Montréal, en janvier dernier, M. Laurier s'est écrié.

" Notre but est de détruire la protection; tout compromis est impossible. Nous nous présentons comme adversaires de la protection; un mode de protection: qui a fait le malheur du Canada. La politique du parti libéral est le libre-échange d'après les larges principes reconnus en Angleterre."

A Winnipeg, M. Laurier a dit (pages 755 et 939.

" Nous vous donnerons une plus grande liberté commerciale, et quoique la lutte doive être ardente, nous ne céderons pas un pouce, et ne reculerons pas d'un pas tant que nous n'aurons pas atteint ce but, et ce but c'est la *même politique de libre-échange que celle qui existe aujourd'hui, en Angleterre.*

" Nous ne sacrifierons pas un iota, tant que nous n'aurons pas réussi à appliquer *le système du tarif anglais.*

Dans le comté de Peel, il a dit :

" Je veux que nous suivions l'exemple de l'Angleterre, *que nous ouvrions nos ports aux produits de l'univers.*"

Le 22 janvier 1895, à Montréal, tout en promettant de ne pas nuire aux manufactures, il disait :

" Le parti conservateur croit à la protection, il met toute son espérance dans la protection. Le parti libéral croit au libre-échange établi sur de larges bases. *tel qu'il existe dans la Grande-Bretagne.*"

Q.—Le parti libéral a-t-il aussi abandonné ce programme de libre-échange tel qu'il se pratique en Angleterre ?

R.—Oui. Après l'avoir prôné au Windsor, M. Laurier s'est rendu au parc Shomer, et y a parlé tout différemment. Il y avait en concilia-

bule entre les fortes têtes du parti libéral, et le tarif pour le revenu fit son apparition· Voici comment M. Laurier l'introduisit :

"Nous commencerons par modifier le tarif avec le dessein de percevoir un revenu; nous allons nous efforcer de réduire les taxes au minimum. Le système actuel est la taxe au maximum, non seulement sur le consommateur, mais sur le manufacturier.. La protection est une belle chose, mais seulement pour quelques monopoles. Elle empêche le développement de toutes nos grandes industries nationales. Or, on m'a demandé ce que j'allais faire. Je viens de vous dire ce que nous allons faire. *Nous aurons un tarif pour le revenu* et nous allons abolir complètement les droits imposés sur les matières premières, "

Q.—Le parti libéral est-il au moins uni sur ce programme de tarif pour le revenu ?

R.—Non, loin de là. Plusieurs de ses membres sont demeurés libre-échangistes. D'autres prêchent encore la réciprocité.

Q.—Qu'est-ce qui les unit ?

R.—La soif du pouvoir, mais le peuple, satisfait de son sort, ne songe pas à retourner au régime néfaste de 1874 à 1879.

LA CULTURE ET LA PROTECTION

Q.—Pouvez prouver, par quelques admissions, que le tarif actuel protège le cultivateur canadien ?

R.—Oui. Le gouvernement américain a demandé à ses agents consulaires de lui faire rapport sur la possibilité pour les Etats-Unis d'augmenter leurs ventes au Canada. Tous ont répondu que le tarif protecteur du Canada était l'obstacle.

Q.—Veuillez prouver cela par des citations ?

R.—M. Almar F. Dickson, consul au bassin de Gaspé, dit :

" Il y a ici consommation considérable de fleur, porc, jambon, lard et tabac. Les consommateurs se pourvoient principalement d'articles canadiens. Ce n'est pas qu'ils se plaignent de la qualité des produits américains mais le tarif élevé du Canada est l'obstacle.

M. Mark P. Pendleton, consul à Pictou, dit :

" La partie nord de la Nouvelle Ecosse et le Cap Breton sont peu agricoles; ils dépendent en grande partie de la production extérieure, mais presque tous les produits qu'ils consomment sont de provenance canadienne. Quant aux animaux, céréales, produits de la laiterie, viandes, ils sont—à l'exception des viandes en conserve, qui viennent entièrement des Etats-Unis—de production canadienne; il n'y aura aucune chance sérieuse de compétition pour ces articles tant que le tarif actuel du Dominion sera en opération."

M. Edward Young, consul à Windsor, N. E., est tout aussi explicite. Il dit :

" Il n'y a pas de plaintes contre les produits américains; au contraire, on les y prise beaucoup ici, et leur consommation serait considérablement augmentée si les droits canadiens étaient de beaucoup baissés. Tant que ces droits demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui, il ne sera pas étonnant que l'importation de ces articles, tels que farine, blé-d'inde, etc., soit très faible."

M. Peter Campbell, consul à Arichat, fait rapport qu'il se consomme énormément de fleur, blé-d'inde, beurre, bœuf salé, porc, lard, et que les consommateurs achètent tous ces produits. Il ajoute :

" Le Haut-Canada fournit toute la fleur importée. Le tarif élevé de la Puissance sur la fleur et les autres articles, empêche considérablement les importations américaines. Si nous (les Etat-Unis) bénéficions d'un tarif loyal (fair), nos ventes au Canada augmenteraient beuucoup, surtout pour ce qui conserne la fleur, et il en serait de même pour toute la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. "

Ce tarif loyal, ce serait le tarif pour les fins de revenu seulement, réclamé par M. Laurier, au lieu du tarif pour les fins de la protection en même temps que pour les fins du revenu adopté par les conservateurs. Mais continuons à citer ces intéressants témoignages.

M. Alexandre Bain, consul à Port Hawkesbury, dit :

" Si le tarif du Canada était réformé, il n'y a pas de doute que nos importations de blé d'inde, fleur, jambons, lard etc, américains deviendraient considérables, en échange du poisson canadien. "

En d'autres termes, si le tarif canadien était diminué, les américains paieraient en légumes au détriment des cultivateurs canadiens, et non en argent, le poisson canadien, et les cultivateurs canadiens ne seraient plus maîtres du marché canadien pour les mêmes produits de la ferme.

M. James S. Benedict, consul à Moncton, constate que les consommateurs canadiens n'achètent pas leurs effets des autres pays, mais bien des cultivateurs, manufacturiers et marchands du Canada. Il ajoute :

" Les prix payés sont en moyenne ceux du centre et de l'Est des Etats-Unis. Comme ces effets viennent en grande partie de la province d'Ontario, ils seraient fournis en quantités considérables par les Etats-Unis si le tarif Canadien n'était pas si élevé."

M. Charles McCall, consul au Sault Ste-Marie, va jusqu'à dire :

Que la réciprocité soit établie pour les produits agricoles, au lieu des lois commerciales qui régissent actuellement les échanges entre le Canada et Etat-Unis, et je crois que les fermiers de l'ouest des Etats-Unis vendront pour cent piastres de bœuf, maïs et autres produits contra une piastre des mêmes articles dont ils perdront la vente. "

9.—Ainsi, dans l'opinion de ces consuls, le tarif protecteur du Canada protége effectivement les effets de la ferme canadienne contre ceux de la ferme américaine ?

R.—Oui, et il soit unanimes à le dire.

Q.—La réciprocité absolue serait donc ruineuse pour les cultivateurs canadiens ?

R.—Indubitablement.

LES DROITS SUR LA MATIERE PREMIERE

Q.—Vous dites que M. Laurier a déclaré, à Montréal, qu'il abolirait complètement les droits sur la matière première ?

R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas là un mode de protection pour les manufacturiers ?

R.—Sans doute ?

Q.—Un des modes adoptés par le gouvernement actuel pour protéger l'industrie canadienne ?

R.—Oui, même un des plus effectifs.

Q.—Il ne pourait donc en même temps abolir tout vestige de protection et exempter la matière première de droits ?

R.—Non, les deux propositions se combattent, se contredisent.

Q.—Comment expliquez-vous que le chef libéral les soutienne simultanément ?

R.—Il sait que les centres manufacturiers le repousseraient unanimement. s'il ne tempérait, au risque des plus flagrantes contradictions, ses promesses de suppression radicale de la protection.

FIN.

va-

oli-

ctu

pro-

pro-

e si-

ani-
dic-